

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 9 juin 1997, vous avez donné votre accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en oeuvre préalablement à la création de la ZAC "Centre-Ville" à Pierre Bénite.

Les objectifs se déclinent ainsi :

- poursuite des actions engagées, mise en cohérence, sur l'ensemble du centre, des différentes actions complémentaires qui peuvent contribuer à sa revitalisation,
- développement des commerces comme éléments d'animation et de service à la population,
- développement de l'habitat dans une perspective de diversification en cohérence avec le programme local de l'habitat (PLH),
- aménagement de l'espace pour permettre l'accessibilité et le stationnement en centre-ville.

La concertation s'est déroulée de la façon suivante : un dossier et un recueil des observations ont été mis à la disposition du public, depuis le 23 juin 1997, en mairie de Pierre Bénite et à l'hôtel de communauté.

Dans le registre mis à la disposition du public à la mairie de Pierre Bénite, une seule personne a consigné des observations précisant, notamment, la nécessité de prendre en compte l'élargissement de la rue Voltaire.

Les études s'étant poursuivies et le dossier de concertation ayant été complété au fur et à mesure de l'élaboration du projet qui intègre la réalisation d'accès confortables au centre-ville depuis le boulevard de l'Europe, les collectivités ont décidé de poursuivre l'opération.

Le bilan de la concertation ne remet pas en cause la poursuite de l'opération et le conseil municipal de Pierre Bénite a pris acte de la concertation lors de sa séance du 17 février 1998 ;

B - Propose de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 9 juin 1997 ;

Vu le résultat de la concertation qui s'est déroulée en mairie de Pierre Bénite et à l'hôtel de communauté depuis le 23 juin 1997 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Pierre Bénite en date du 17 février 1998 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,

pour le président,